Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_103-DE

DCM DU 2 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.103*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **2 avril** à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 27 mars 2026 - Date d'affichage : 3 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Samuel GATTIER, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Maxime LAUBENEAU, et Mesdames Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Awena KERLOC'H, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Claire BRIDEL, Gwénaël DUMONT, Anne BOUCARD, Merlene DÉSILES, Claire SIMONET, et Ingrid BIRÉE.

9 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY, et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Chantal FRANCANNET, Karen CHESNAIS-GIRARD et Julie AUBAUD.

8 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Alain PÉCHON (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Valentin LEMIÈRE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN), et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Elsa RUCKERT) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_103-DE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION CITÉS UNIES FRANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal réuni le 23 mars 2026 ;

Madame Merlene DÉSILES, Conseillère déléguée au Conseil municipal des enfants, informe l'assemblée que Cités Unies France (CUF) est une association nationale qui fédère les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Elle rassemble plusieurs centaines de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que leurs partenaires.

Ses principales missions sont :

- Animer le réseau des collectivités engagées à l'international, en favorisant les échanges d'expériences et la mutualisation des pratiques ;
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de coopération décentralisée et d'action internationale ;
- Représenter les collectivités françaises auprès des institutions nationales, européennes et internationales ;
- Informer et former les élus et les agents sur les enjeux et outils de la coopération internationale des territoires.

Dans des situations de catastrophes, Cités Unies France lève des fonds de soutien afin de venir en aide aux populations et collectivités des pays en détresse. Sur le dernier mandat, la ville de Liffré a ainsi voté plusieurs subventions exceptionnelles via les fonds de soutien organisés par Cités Unies France :

- En 2021 : 1 000 € en aide aux sinistrés d'Haïti
- En 2023 : 1 500 € en soutien à la population du Maroc et 1 500 € en soutien aux populations civiles de Gaza
- En 2025 : 1 500 € en soutien aux sinistrés du Vietnam

Au-delà de ces subventions exceptionnelles, la ville de Liffré souhaite s'inscrire dans le réseau des collectivités fédérées autour de Cités Unies France, notamment afin d'être accompagnée dans des projets de coopération et d'action internationale. C'est pourquoi il est proposé d'adhérer à Cités unies France.

La cotisation annuelle est calculée selon un barème national basé sur la population de la collectivité. Pour les communes et intercommunalités, le taux appliqué est de 0,06360 € par habitant, avec un seuil minimum de 270 € et un plafond de 15 713 €.

Pour la commune de Liffré, dont la population 2026 retenue par CUF est de 8 987 habitants, le montant de l'adhésion pour 2026 s'élève à 572 € (8 987 habitants × 0,06360 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'ADHERER à l'association Cité Unies France ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260402-2026_103-DE

- VERSE le montant de 572 € à ladite association pour l'adhésion annuelle 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr